

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2017)
Heft: 2

Artikel: Formation militaire et politique
Autor: Arlettaz, Marc
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-781553>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Marc Arlettaz s'est exprimé à l'assemblée générale de la SNO, à La-Chaux-de-Fonds.
Photo © A+V.

Formation

Formation militaire et politique

Of spéc Marc Arlettaz

Conseiller communal, La Chaux-de-Fonds

Si je vous dis: Appréhension du problème, appréciation de la situation, prise de décision, développement des plans, donnée d'ordres, cela vous parle – j'en suis sûr – puisque ces termes sont inhérents au travail d'un commandant et de son état-major.

Mais au fond, ces cinq activités de conduite militaire ne sont-elles pas universelles et ne sauraient-elles pas s'appliquer à n'importe quel organe décisionnel, y compris dans une collectivité publique? Comment un Conseil communal appréhende-t-il les problèmes auxquels il est confronté?

D'abord, il doit évidemment les détecter, en étant à l'écoute de la population et de l'économie, sur le terrain et par les médias, en se préoccupant des modifications de la réglementation supérieure ou encore en rendant les services attentifs à la nécessiter de le renseigner sur les informations pertinentes pour son action.

Le Conseil communal doit surtout évidemment remplir les missions que lui confie le Conseil général. Il y a ensuite parfois lieu de prendre des mesures d'urgence, pour limiter l'ampleur d'un problème ou en retarder les effets, de manière à laisser le temps au Conseil de statuer en ayant tous les éléments en mains. Tel est le rôle de chaque membre du Conseil, en tant que directeur de son dicastère, qui doit néanmoins veiller à ce que la liberté de décision du Conseil n'en soit le moins possible entravée.

La planification horaire est également de mise: délais référendaires, procédures de marchés publics, temps de traitement par les services. Sans rétroplanning, la résolution du problème dans les délais prescrits peut s'avérer fort hasardeuse.

Il s'agit ensuite d'apprécier la situation. Quels sont les facteurs qui conditionnent la réussite du Conseil communal dans ses dossiers?

Il faut d'abord replacer le dossier (la mission, si vous préférez) dans le contexte de l'activité de la collectivité. S'inscrit-il dans les lignes directrices? Est-il représentatif pour la population et la place économique?

Qu'en penseront la population ou les entreprises? Comment les médias relayeront l'information? Le Conseil général soutiendra-t-il le dossier? Bref, comment réagira l'environnement, le milieu dans lequel le Conseil communal élabore son dossier?

Quels sont nos moyens humains, financiers ou encore logistiques? Dispose-t-on d'un budget suffisant? Faudra-t-il externaliser certaines prestations?

Qui pourrait s'opposer à la vision du Conseil, en devenir un adversaire? Pour quelles raisons? Avec quels moyens et par quel biais? Avec quelles probabilités et avec quels dangers pour l'aboutissement du dossier?

Lorsque les services, avec leur directeur – c'est-à-dire leur chef de cellule – ont mené leur analyse, ils établissent une note au Conseil, avec des variantes, analysées à l'aide de critères et munies d'une proposition de décision. Cette note est présentée à la séance hebdomadaire du Conseil communal, le mercredi, qui n'est autre qu'un rapport de décision.

C'est là – il faut tout de même l'avouer – que militaire et politique diverge. En politique suisse, pas de commandant! Au final, ce n'est pas le président du Conseil communal qui décide, mais bien le Conseil dans son ensemble, portant ainsi collégialement la responsabilité des décisions. Notre amour de la représentativité politique rend évident ce consensus, qui fait la force de notre démocratie, mais qui, à vrai dire, siérait mal dans le cadre militaire!

Pour le développement des plans, le Conseil communal, dont la compétence est légalement limitée, doit parfois requérir l'assentiment du Commandement supérieur,

News

Air-air à longue portée chinois

Avec l'entrée en service du missile air-air à longue portée *Meteor* développé par MDBA, plusieurs pays tentent de développer des armements comparables ou supérieurs.

Ainsi les Forces aériennes chinoises (PLAAF) seraient en train de développer un engin, testé sous l'aile d'un J-16 –la version produite sous licence du Sukhoi 30 MKK– capable de vitesses hypersoniques (Mach 6) et d'atteindre un but à 300 km de distance.

Une telle portée, qui n'est ni utile ni même compatible avec les règles d'engagement des opérations actuelles au-dessus de la Syrie par exemple, est essentielle dans l'hypothèse d'une confrontation contre d'autres puissances militaires. En effet, de telles armes sont essentielles pour mettre hors d'usage les avions ravitailleurs, les avions radar (AWACS) ou encore d'autres « multiplicateurs de forces » de l'OTAN.

A+V



c'est-à-dire du Conseil général. Le cas échéant, il va donc établir un plan d'action, un « Rapport du Conseil communal au Conseil général », qui permettra au législatif de donner son accord au dossier sur une base synthétique et globale.

Dernière action de conduite: la donnée d'ordres. C'est tout simplement les séances de direction, que chaque Conseiller communal mène, généralement le lendemain du Conseil, avec chacun de ces services, pour donner retour sur les décisions du Conseil et permettre ainsi la concrétisation de la politique définie par l'autorité exécutive.

Je vous rassure: dans nos services, les retours ne se donnent pas nécessairement en cinq points.

Tout cela n'est que pure logique, me direz-vous peut-être. Certainement, mais cette brève analogie presque parfaite entre l'action d'un Conseil communal et celle d'un état-major militaire démontre à quel point la formation des cadres de milice de l'Armée suisse est naturellement valorisable dans la vie professionnelle, à tous niveaux de responsabilité!

Quand bien même l'évolution du contexte sécuritaire en Europe a rendu l'utilité de l'armée plus perceptible pour la population ces derniers temps, il n'est pas inutile de rappeler régulièrement la valeur ajoutée de l'institution militaire pour la société suisse dans son ensemble.

Vous qui, comme moi, êtes persuadés –j'en suis certain–, ne perdez pas une occasion d'en convaincre ceux qui pourraient encore en douter.

M. A.